

AVIS D' ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET UN PERMIS DE CONSTRUIRE

(ARTICLES L.123-9 À L.123-18, R.123-3 À R.123-27 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET ARTICLE R423-57 DU CODE DE L'URBANISME)

OBJET : Demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire en vue de la construction d'un dépôt logistique situé dans la ZAC de l'Eco-Parc à FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS

PÉTITIONNAIRE : Société **VAILOG FRANCE** (siège social : 20 rue Brunel – 75017 PARIS)

EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS : FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS (Loiret), ZAC ECOPARC

DURÉE DE L'ENQUÊTE : 32 jours consécutifs, du 11 février au 14 mars 2022 inclus.

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, assorti de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, sera consultable :

- à la mairie de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS, aux jours et heures habituels d'ouverture, en versions papier et numérique ;
- sur le site internet des services de l'État dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-unique/Dossiers-d-ICPE-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/Autorisations-ICPE-et-autorisations-uniquees>

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès de la société VAILOG FRANCE, 20 rue Brunel – 75017 PARIS.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif d'Orléans, **M. Christian BRYGIER**, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales et écrites à la mairie de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS :

- le vendredi 11 février 2022 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 23 février 2022 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 3 mars 2022 de 9h00 à 12h00
- le lundi 14 mars 2022 de 15h00 à 18h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre déposé à cet effet à la mairie de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS,
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie,
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-sei-vailog@loiret.gouv.fr

Les observations communiquées par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la mairie de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS, à la Direction départementale de la protection des populations du Loiret (service Sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'état dans le département du Loiret.

À l'issue de la procédure, la Préfète du Loiret statuera par arrêté de refus ou d'autorisation environnementale assorti de prescriptions.